

sous-jacents à cette situation révèle que la cause principale de l'écart tient à la surreprésentation des employés francophones dans la catégorie du soutien administratif. Plus précisément, une proportion de 49% et de 48% de francophones dans les groupes ST et CR, chez les non-permutants, rend compte d'environ 75% de l'inégalité salariale. Un taux de représentation relativement faible dans certains groupes à salaires élevés dans les catégories Sciences et professions et Technique fut identifié comme second facteur. Le troisième facteur tient à la faible proportion de francophones aux niveaux élevés de certains groupes d'occupation.

Puisque les causes principales de l'inégalité salariale sont surtout reliées à la disproportion dans les taux de participation des deux groupes linguistiques dans certaines catégories d'emploi, il appert que c'est par le biais du recrutement que l'on pourra modifier graduellement cette situation (voir plan révisé, But 5.1 et 5.2, p. 43). Des programmes de formation professionnelle, de même que des mesures visant à favoriser la promotion des francophones aux niveaux élevés de certains groupes d'emploi ne pourraient à eux seuls changer substantiellement l'écart existant.

3. Nominations, promotions et départs

L'analyse des données sur les nominations d'employés provenant de l'extérieur de la Fonction publique, les promotions internes et les départs indique que la représentation des deux groupes linguistiques change très peu. Entre le 1^{er} août 1979 et le 31 juillet 1980, les francophones représentaient 34% (53 sur 156) des nominations provenant de l'extérieur. Ce taux, supérieur à la moyenne de 31% de francophones au Ministère il y a un an, est compensé par un taux de départs plus élevé chez les francophones. En effet, entre le 1^{er} août 1979 et le 31 juillet 1980, 5% des employés francophones ont quitté le Ministère contre 4% d'anglophones. Le taux de départs chez les anglophones s'est donc maintenu depuis un an, alors que celui des francophones est passé de 3 à 5%. Cette tendance, si elle devait s'accroître, pourrait devenir inquiétante. Il importe de souligner qu'en ce qui concerne les promotions, 5% des francophones contre 4% d'anglophones ont été promus entre le 1^{er} août 1979 et le 31 juillet 1980.

4. Conclusion

Dans l'ensemble, les efforts déployés par le Ministère ont permis de maintenir une représentation équitable des deux groupes linguistiques. Cependant, il faudra porter une attention toute particulière au recrutement afin d'augmenter la représentation des francophones dans les catégories des Sciences et professions et Technique, et d'établir un meilleur équilibre dans les groupes du soutien administratif.